



Cordova for President

Moving Forward Together

www.vincentcordova.com | info@cordova2028.com | (350) 229-1046 | MANTECA, CA 95336

The United States Constitution

Article II, Section 1 of the U.S. Constitution imposes only three eligibility requirements on persons serving as president, based on the officeholder's age, time of residency in the U.S., and citizenship status:

U.S. Constitution – Presidential Candidate Eligibility

"No person except a natural born Citizen, or a Citizen of the United States, at the time of the Adoption of this Constitution, shall be eligible to the Office of President; neither shall any person be eligible to that Office who shall not have attained to the Age of thirty-five Years, and been fourteen Years a Resident within the United States."

Une lettre ouverte à l'Union européenne et aux ministres des affaires étrangères de ses États membres – Solidarité avec le Liban

À : Haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, et ministres des affaires étrangères de Belgique, Croatie, Chypre, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal, République d'Irlande, Royaume d'Espagne et République de Slovénie

DE : Cabinet du président élu des États-Unis d'Amérique

DATE : 3 mai 2026

OBJET : Déclaration de pleine solidarité avec la condamnation conjointe de l'UE des actions israéliennes au Liban, avis d'émettre des mandats pour crimes de guerre, et engagement solennel d'honorer sans exception tout mandat d'extradition légal.

À la Haute représentante de l'Union, Madame Kaja Kallas, et aux ministres des affaires étrangères des États membres qui ont défendu, tant conjointement qu'individuellement, la souveraineté du Liban et la vie de sa population civile :

Je m'appelle Vincent Cordova. Je vous écris non pas comme un fonctionnaire en exercice, mais comme un citoyen des États-Unis qui, avec l'aide du peuple américain et la détermination de ceux qui recherchent une véritable justice, assumera la présidence en 2029. Je vous écris aujourd'hui pour exprimer mon accord sans équivoque avec la déclaration conjointe publiée par le Service européen pour l'action extérieure en défense du Liban, ainsi qu'avec les condamnations ultérieures et plus fortes émises par la Haute représentante Kallas, par les ministres des affaires étrangères de l'Espagne et de l'Italie, par la Première ministre italienne, et par toute voix européenne qui a refusé de détourner le regard de la destruction infligée au peuple libanais.



Cordova for President

Moving Forward Together



www.vincentcordova.com | info@cordova2028.com | (350) 229-1046 | MANTECA, CA 95336

Vous avez fait ce que trop peu de gens dans mon propre gouvernement ont été prêts à faire. Vous avez nommé la violence pour ce qu'elle est. Vous avez exigé la retenue, la responsabilité et la protection des civils et des casques bleus des Nations unies. Pour cela, je vous remercie au nom de chaque Américain qui croit encore que le droit international doit s'appliquer également aux forts et aux faibles.

Notre accord : les actes qui exigent des comptes

En nous appuyant sur le même corpus juridique que vous avez vous-même invoqué – les Conventions de Genève de 1949, le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, la Charte des Nations unies et le droit international humanitaire coutumier – nous partageons votre évaluation selon laquelle les actions suivantes, commises lors des opérations militaires renouvelées contre le Liban, exigent une qualification juridique formelle et des poursuites :

- **Attaques indiscriminées contre les populations civiles** – Bombardement des districts densément peuplés de Beyrouth et des villages du sud du Liban, y compris des frappes qui, selon l'évaluation de la Haute Représentante, « ont tué des centaines de personnes en une seule nuit » et rendent « difficile de soutenir que des actions aussi lourdes relèvent de la légitime défense ».
- **Victimes civiles massives et déplacements forcés** – Plus de 1 400 civils libanais tués en un seul mois et plus d'un million de personnes déplacées, dans un pays dont la population dépasse à peine cinq millions d'habitants, constituant une destruction totalement disproportionnée par rapport à tout objectif militaire identifiable.
- **Attaques contre les casques bleus** – Tirs israéliens documentés et répétés contre les contingents de la FINUL, y compris le convoi italien pris pour cible en mars 2026, en violation grave des protections accordées au personnel des Nations unies par le droit international et la résolution 1701 du Conseil de sécurité.
- **Violation d'un cessez-le-feu négocié internationalement** – Opérations menées en violation du cessez-le-feu américano-iranien qui, selon les parties médiatrices,



Cordova for President

Moving Forward Together

www.vincentcordova.com | info@cordova2028.com | (350) 229-1046 | MANTECA, CA 95336

devait s'étendre au Liban, sapant ainsi l'architecture même de résolution des conflits que la communauté internationale avait peiné à construire.

- **Punition collective de la population civile libanaise** – Destruction soutenue des logements, hôpitaux, réseaux d'eau et infrastructures civiles dans tout le sud du Liban et la vallée de la Bekaa, imposant des conditions de vie conçues pour rendre des régions entières inhabitables.
- **Défaut de distinction et de précautions** – Le mépris systématique des principes de distinction, de proportionnalité et de précaution qui sont au cœur du droit international humanitaire, comme en témoigne le schéma même des frappes que les ministères européens des affaires étrangères ont publiquement qualifié d'« inacceptable ».

Il ne s'agit pas de questions de légitime défense, ni de désaccords politiques ordinaires. Ce sont des crimes du plus haut ordre en vertu des traités mêmes que l'Union européenne et les États-Unis ont contribué à rédiger et à ratifier.

Notre avis : émettre des mandats et activer toute l'architecture de la justice internationale

En plein accord avec votre condamnation conjointe, et dans l'esprit des traditions juridiques que nos nations partagent, je conseille respectueusement à l'Union européenne et à ses États membres de prendre sans plus tarder les mesures concrètes suivantes :

1. **Émettre des mandats nationaux pour crimes de guerre** – Les États membres dotés de lois de compétence universelle (Belgique, Espagne, France, Pays-Bas, Allemagne) devraient ouvrir des enquêtes pénales formelles et, lorsque les preuves le justifient, émettre des mandats d'arrêt nationaux contre les responsables politiques et militaires les plus directement impliqués dans les attaques documentées contre les civils libanais et la FINUL.
2. **Reconnaître et appliquer les mandats de la CPI déjà émis** – Chaque État membre de l'UE, en tant que Partie au Statut de Rome, doit affirmer publiquement son obligation légale d'exécuter tous les mandats émis par la Cour



Cordova for President

Moving Forward Together



www.vincentcordova.com | info@cordova2028.com | (350) 229-1046 | MANTECA, CA 95336

pénale internationale pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, y compris ceux déjà émis contre de hauts responsables israéliens, et tous futurs mandats relatifs aux opérations au Liban. Il ne peut y avoir d'exception discrète, ni de renonciation accordée à quelque chef d'État ou ministre en visite.

3. **Soumettre le dossier libanais au procureur de la CPI** – Déposer une saisine coordonnée des États parties auprès du bureau du procureur de la CPI demandant une enquête spécifiquement axée sur les opérations de 2026 au Liban, y compris les frappes contre le personnel de la FINUL, et exiger que le procureur émette des ordres de conservation des preuves à tous les États tiers détenant des éléments.
4. **Convoquer une commission d'enquête du Conseil des droits de l'homme de l'ONU** – Utiliser le poids diplomatique du bloc européen au Conseil des droits de l'homme pour convoquer une commission d'enquête indépendante et permanente habilitée à identifier les individus – militaires, politiques et corporatifs – dont la conduite atteint le seuil des crimes de guerre.
5. **Suspendre l'accord d'association UE-Israël** – Honorer l'appel déjà lancé par la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas, la Slovénie, l'Espagne, la France et la Suède en suspendant, à la majorité qualifiée si nécessaire, les accords de coopération qui soutiennent matériellement les mêmes opérations que vous avez condamnées. Les paroles sans conséquences économiques et diplomatiques ne sont, en fin de compte, que des paroles.

Notre engagement : le décret exécutif de 2029 sur l'extradition et la responsabilité

Si les gardiens de la justice internationale faiblissent à nouveau, et si les États-Unis eux-mêmes sont tentés de protéger les responsables derrière la doctrine de l'immunité souveraine, je prends l'engagement solennel suivant envers vous et le peuple libanais :

Au cours de la première semaine de mon administration en 2029, je signerai un décret exécutif instituant un **Groupe de travail sur la coopération en matière de crimes de guerre et l'extradition légale**, doté de pleins pouvoirs d'enquête et de citation à comparaître, avec pour mission contraignante de :



Cordova for President

Moving Forward Together

www.vincentcordova.com | info@cordova2028.com | (350) 229-1046 | MANTECA, CA 95336

- **Respecter tout mandat légal de la CPI sans exception** – Si la Cour pénale internationale émet ou a émis un mandat d'arrêt pour crimes de guerre ou crimes contre l'humanité contre toute personne – quelle que soit sa nationalité, son rang, sa fonction ou son affiliation politique – mon administration reconnaîtra ce mandat et permettra l'extradition depuis le sol américain. Aucune revendication d'immunité, aucune fonction passée ou présente, ne protégera ceux qui sont crédiblement accusés de crimes de guerre.
- **Respecter tout mandat légal émis par un État membre de l'UE** – Si un État membre de l'Union européenne, agissant en vertu de ses lois nationales de compétence universelle, émet un mandat contre toute personne impliquée dans les attaques documentées contre le Liban ou la FINUL, mon administration chargera le Groupe de travail d'enquêter sur les accusations de manière approfondie et impartiale. Si l'enquête confirme les conclusions, j'autoriserai l'extradition de chaque personne impliquée – y compris, le cas échéant, d'un ancien président des États-Unis.
- **Coopérer pleinement avec les enquêteurs européens et libanais** – Ouvrir les archives militaires, diplomatiques et commerciales américaines pertinentes aux demandes d'enquête européennes et libanaises légitimes, sous réserve uniquement du contrôle de sécurité nationale le plus strict, et jamais comme mécanisme d'impunité.
- **Identifier et sanctionner les personnes américaines matériellement complices** – Identifier tout fonctionnaire américain, entrepreneur de défense et entité corporative dont la conduite a matériellement contribué à des violations du droit international humanitaire au Liban, et poursuivre toutes les voies de recours administratives, civiles et pénales disponibles en droit américain.

Le peuple américain est à vos côtés

De peur que les dirigeants de l'Union européenne ne se demandent si cette lettre ne parle qu'au nom d'un seul citoyen, permettez-moi de vous présenter les données de sondage les plus récentes et les plus crédibles des États-Unis, qui décrivent ensemble un public américain résolument tourné dans votre direction :



Cordova for President

Moving Forward Together



www.vincentcordova.com | info@cordova2028.com | (350) 229-1046 | MANTECA, CA 95336

- **60 %** de tous les adultes américains ont désormais une opinion défavorable de l'État d'Israël, selon l'enquête du Pew Research Center de mars 2026 auprès de 3 507 adultes américains – soit une hausse de sept points en un an et de près de vingt points depuis 2022.
- **59 %** des adultes américains déclarent avoir peu ou pas confiance en Benjamin Netanyahu pour faire ce qu'il faut dans les affaires mondiales, soit une augmentation de sept points en un an et de près de vingt points depuis 2023.
- **80 %** des démocrates et indépendants pro-démocrates ont une opinion défavorable d'Israël, contre 69 % en 2025 et 53 % en 2022.
- **57 %** des républicains de moins de 50 ans ont une opinion défavorable d'Israël, contre 50 % un an plus tôt – ce qui montre que ce changement est générationnel et bipartisan.
- Environ trois démocrates sur quatre soutiennent la fin des transferts d'armes américains vers Israël, et une majorité démocrate écrasante au Sénat américain a voté, dans ce que les observateurs ont appelé un tournant historique, pour bloquer certaines ventes d'armes à Israël.

Même parmi les Juifs américains, environ 56 % déclarent avoir peu ou pas confiance en M. Netanyahu, selon la même enquête Pew.

Traduits en nombres bruts, les 60 % représentent environ 158 millions d'adultes américains qui, en ce moment, regardent la conduite du gouvernement israélien avec désapprobation. C'est une circonscription plus grande que la population totale de presque tous les pays du monde. Ils ne sont pas anti-Israël ; ils ne sont pas antisémites ; ils ne sont pas des partisans d'une puissance étrangère. Ce sont des Américains qui croient, comme vous, que le droit international doit avoir un sens.

Ce sont ces Américains que vous entendez lorsque je vous écris aujourd'hui. Ce sont les citoyens au nom desquels je prends cet engagement. Ce sont les électeurs qui, Dieu merci, me placeront à la présidence en 2029, avec un mandat clair pour aligner la politique étrangère des États-Unis sur les préceptes les plus fondamentaux du droit international humanitaire.

Pourquoi cela doit être fait



Cordova for President

Moving Forward Together

www.vincentcordova.com | info@cordova2028.com | (350) 229-1046 | MANTECA, CA 95336

Je prends cet engagement parce que la même machinerie qui a dévasté l'Irak, qui a brisé la Libye, qui resserre maintenant son emprise sur l'Iran et le Venezuela, a depuis plus d'un an retourné toute sa force contre le Liban. Elle est toujours vendue comme une mission de légitime défense ou une frappe contre la terreur. Mais sa véritable signature est la même sur tous les théâtres : la destruction des infrastructures d'un peuple souverain, le déplacement de ses civils, et la conversion de la tragédie étrangère en avantage politique et économique domestique.

La qualification juridique de ces actes comme crimes de guerre n'est pas un slogan politique. C'est le seul bouclier des faibles face aux forts, et le seul langage qui transcende l'arithmétique brute du pouvoir. L'Europe comprend cela d'une manière que peu d'autres régions peuvent comprendre. Vous avez construit le droit moderne des conflits armés sur les cendres des catastrophes de votre propre continent, précisément pour qu'aucun peuple, nulle part, ne soit à nouveau réduit à des nombres dans un rapport de victimes.

N'oubliez pas le Liban. Ne laissez pas les preuves disparaître dans le vide numérique. Collectez-les. Protégez-les. Envoyez-les à La Haye. Et sachez que, lorsque la porte s'ouvrira, un gouvernement américain très différent vous attendra de l'autre côté – non pas avec des bombes anti-bunker, mais avec des citations à comparaître, des audits judiciaires, des commissions vérité et toute la force constitutionnelle d'une présidence qui comprend que la justice, en fin de compte, doit commencer à la maison.

Et ce jour-là, aucun individu – quelle que soit la fonction qu'il a occupée, aussi inaccessible qu'il ait pu paraître – ne se tiendra au-delà de la portée de la loi et de la volonté du peuple qu'il a lésé.

En solidarité et avec une détermination inébranlable,

Vincent Cordova,

Futur président des États-Unis 2028,

Membre de votre famille mondiale

Au nom de tous ceux qui refusent d'abandonner l'avenir sans combat